

Avis CSRPN N° 2019-12

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Perturbation intentionnelle sur la baleine à bosse et 2 espèces de dauphins dans le cadre du projet d'études et de recherches éthologiques et acoustiques «CERECAR 2»

CONSULTATION PAR VOIE DEMATERIALISÉE DU 16 AU 31 OCTOBRE 2019

Pétitionnaire : ABYSS

Contexte et objet de la demande :

L'association ABYSS a déposé en juin 2018 un dossier de demande de dérogation à des fins scientifiques pour la perturbation intentionnelle de la baleine à bosse *Megaptera novaeangliae*, le Grand dauphin commun *Tursiops truncatus* et le Grand dauphin de l'Indopacifique *Tursiops aduncus*, espèces protégées par la législation française (arrêté ministériel du 1er juillet 2011).

Pour rappel, cette demande, liée à la mise en œuvre du programme CERECAR2 (CEtacean REsearch, Conservation and Awareness Raising) s'inscrit dans la continuité du programme CERECAR1 initié en 2014 par l'association ABYSS.

Le projet CERECAR2 vise à :

- réaliser, par la photo-identification et les signatures acoustiques, un inventaire et une quantification des espèces susnommées à Mohéli et à La Réunion ;
- étudier et relier les comportements à travers la typologie des sons émis d'une part lors des interactions avec les humains en mer au cours des activités d'observation, et d'autre part entre les individus de cétacés eux-mêmes ;
- analyser les relations mère-baleineau.

Ce programme a été présenté aux experts du CSRPN siégeant en session plénière le 31 août 2018. Ces derniers ont notamment regretté l'absence de bilan de CERECAR1 et de synthèse sur les relations mère-baleineau et demandé des précisions sur le protocole d'approche des cétacés en mettant en avant les démarches d'évitement et de réduction de l'impact. Le CSRPN a conditionné son avis à la fourniture d'un certain nombre de compléments.

L'avis rendu a été le suivant :

« Compte tenu de la dimension du projet et afin de pouvoir donner un avis scientifique sur le projet, le CSRPN fait une demande de complément :

- *Un bilan scientifique étoffé de CERECAR 1 et de l'efficacité des 14 tests de CERECAR2*
- *Une analyse bibliographique pour une meilleure estimation de l'impact et la qualification de l'impact*
- *Une amélioration du protocole présenté*
- *L'engagement de reversement des données au SINP »*

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Remarques préalables :

Après plusieurs échanges avec la DEAL, l'association a transmis les 22 et 28 août 2019 les éléments suivants :

- un rappel de l'objectif : comprendre les postures adoptées par les animaux en lien avec leur production sonore et les réponses induites chez leurs congénères et mieux connaître les relations mères-baleineaux (notamment à travers les vocalises) ;

- une synthèse du projet CERECAR 1, comprenant la description du protocole et du matériel utilisé, le nombre et le calendrier des sorties avec l'effort de recherche, l'analyse acoustique des enregistrements obtenus (qui renvoie à deux thèses en préparation) et les enseignements tirés pour une nouvelle expérimentation ;

- la description du matériel utilisé pour CERECAR 2. Il s'agit d'une amélioration du dispositif BABEL de CERECAR I. Il est toujours constitué de 4 hydrophones et d'une caméra 360° mais de nouvelles améliorations ont été apportées en 2019 afin de le rendre plus maniable. De plus, il a été complété avec différents accessoires (enregistreur numérique, micro-contrôleur ...). Ce nouveau dispositif a été nommé CETOSCOPE et testé en mai 2019.

- une amélioration du protocole présenté : la version V2 du protocole met en œuvre la procédure ERC. En particulier :

- observations réalisées seulement si le navire est seul et observations stoppées dès qu'un autre bateau arrive ;
- observation du comportement des animaux, pas de mise à l'eau sur animal actif ;
- seulement 2 nageurs à l'eau ;
- bruit très limité du navire ;
- laisser les animaux s'approcher ;
- pas d'approche des expérimentateurs à moins de 15 m.

- une synthèse des premiers résultats du projet CERECAR 2 (Efficacité des 14 tests de CERECAR2).

- une analyse bibliographique de l'impact et la qualification de l'impact de l'approche des baleines à bosse

- une analyse bibliographique des relations mère-baleineau,

Cette analyse est centrée sur la vocalisation.

- l'engagement de reversement des données au SINP sachant que le porteur de projet a adhéré au SINP le 1er avril 2019.

Sur ces bases le porteur de projet a répondu aux demandes du CSRPN.

Avis final du CSRPN: Avis favorable.

Saint Denis, le 09/12/2019

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT